



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 12 octobre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	60

#### Date de convocation

**6 octobre 2022**

**Personnes âgées et personnes en situation de handicap – Escale Répit – Bilan et pérennisation**

**N° de la délibération  
2022-612**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 12 octobre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Guy CHOMEL, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, Bruno FAURE, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY.

En 2016, ARCHE Agglo a fait le choix, dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et de la Convention Territoriale Globale, de décliner une politique attentive d'accompagnement du vieillissement et notamment, de créer un accueil pour les aidants et les personnes âgées dépendantes dans le cadre de la construction de l'Espace Simone Veil à Tain l'Hermitage. Ce choix a été guidé par le constat de l'absence de places d'accueil de jour autonome et de plateforme de répit sur la partie ardéchoise du territoire et sur le secteur de la vallée du Rhône.

L'Escalé Répit a ouvert ses portes à mi-temps en février 2020 pour une année expérimentale.

A l'échelle d'ARCHE Agglo et au regard de la moyenne nationale, environ 2.000 personnes âgées de plus de 65 ans seraient atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et on compte au moins autant de proches aidants. Ce chiffre devrait doubler d'ici 2050.

Le besoin croissant d'accompagnement, d'écoute et de soutien est constaté aujourd'hui par nos partenaires.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2021-647 du 15 décembre 2021 du conseil d'agglomération approuvant :

- ✓ La réorientation du dispositif « portage de repas à domicile » vers le dispositif Escale Répit. Développement de ce projet à moyen constant ;
- ✓ Le développement de l'Escalé Répit à temps plein à compter de 2022 en recourant à la mise à disposition d'un agent du département de l'Ardèche à temps complet afin d'apporter une réponse aux besoins exprimés ;
- ✓ Le déploiement d'une expérimentation pour une année.

Considérant que ce déploiement s'est concrétisé par un allongement conséquent du temps d'ouverture de l'Escalé Répit et une plus grande diversité d'offres adaptées aux besoins des aidants ainsi que des aidés. Il se déroule dans la continuité du projet initial : L'esprit « comme à la maison » est un axe fort de la vie de l'escalé répit et les contraintes sont levées : gratuité, souplesse dans les horaires, sans inscription.

Considérant que l'Escalé Répit propose une réponse aux 4 types de besoins des aidants :

- Information : formation des aidants, documentation et affichage à disposition, entretiens individuels ;
- Soutien : groupe de parole, résidence d'artiste « des mots sur les maux », lien privilégié avec l'animatrice ;
- Loisir : grande diversité d'ateliers (jardin, pleine conscience, couture, arts plastiques...), intervenants en réalité virtuelle, diététicienne ;
- Répit : coordination renforcée avec les associations France Alzheimer : convention de partenariat et depuis avril, un après-midi par semaine accueil des personnes aidées afin que l'aidant bénéficie de temps libre.

Considérant que la réponse aux besoins s'inscrit également dans une logique partenariale avec la mobilisation du réseau seniors.

Considérant l'évaluation de l'Escalé Répit (4 mois mars / juin) ;

Considérant que l'Escalé Répit est un dispositif s'inscrivant dans le projet social de l'Agglomération en transversalité avec les autres politiques publiques notamment au travers d'actions partagées ;

Considérant la volonté de poursuivre la collaboration interne et le partenariat externe pour soutenir les aînés et leurs aidants dans leur parcours de vie et de soin et de proposer une nouvelle programmation d'ateliers pour la fin d'année ;

Considérant la volonté de mettre en place des actions spécifiques pour faire connaître le dispositif Escalé Répit ;

Considérant que la mise à disposition par le Département de l'Ardèche de l'agent (infirmière) en charge de l'animation de l'Escalé Répit arrive à échéance au 31/12/2022 ;

Considérant l'impact positif sur les bénéficiaires et la fréquentation en évolution depuis l'été ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la pérennisation du service à l'Escalé Répit à fonctionnement et budget constant (84.000 € poste et fonctionnement) et du poste de l'animatrice (infirmière), responsable (recrutement direct) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 octobre 2022.